

Fiche récapitulative

des pièces constituant votre dossier d'inscription

À envoyer obligatoirement avec votre dossier

Nom Prénom

Formation souhaitée

Attention ! toute pièce manquante retardera le traitement de votre dossier d'inscription.

Nous vous demandons donc de cocher, dans cette liste **recto et verso**, les documents que vous nous retournez.

1. Fiche « Renseignements du candidat » ☐

2. Fiche « Pour mieux vous connaître » ☐

3. Fiche précisant les modalités de financement de la formation ☐

- Si vous financez vous-même votre formation : Contrat de formation professionnelle à compléter, **dater et signer en double exemplaire**.
- Si votre formation est prise en charge totalement ou partiellement par votre employeur, c'est la signature de la convention professionnelle qui enclenche le processus d'inscription.

4. Paiement de votre formation

- Si vous réglez vous-même votre formation : 30 % du montant de la formation à l'inscription
 - par chèque, à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED,
 - ou par mandat international (virement), à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED
TPCLERMONT FD - 10071 63000 00001003997 85 IBAN FR76 1007 1630 0000 0010 0399 785 / BIC
TRPUFRP1

et le reste en 2 ou 8 mensualités successives par prélèvement automatique pour les parcours en 2 ans,
ou en 2 ou 5 mensualités pour les parcours en 1 an.

Autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée du RIB
et du mandat SEPA complété ☐

- Si votre formation est prise en charge totalement ou partiellement, vous ne réglez rien dans l'immédiat.

DOSSIER À RETOURNER À

L'Institut Agro Dijon

Direction de l'Enseignement à Distance

12, rue Aimé Rudel - BP 100 - 63370 Lempdes

Codilangues

À compléter en lettres majuscules.

Votre état civil

Nom Prénom(s) de l'état civil
 Nom de jeune fille Sexe : F ☐ M ☐
 Né(e) le à Département
 Nationalité : française ☐ autre

Vos coordonnées (précisez le nom porté sur la boîte à lettres, s'il est différent du vôtre)

	Adresse civile personnelle	Adresse pour l'envoi des cours, si elle est différente
N°/rue/lieu-dit		
Code postal/ ville		
Tél.	Portable	Fax
Accès Internet	Haut débit ☐ Bas débit ☐	Courriel @

Votre niveau de formation

	Diplôme et option	Année	Résultat	Niveau
Diplôme le plus élevé			☐ Admis(e) ☐ Non admis(e)	
Niveau le plus élevé			Classe.....	

Votre cursus professionnel

Votre situation professionnelle actuelle	Emploi, profession ou situation (chômage...) : Employeur : Depuis le Travaillez-vous à temps plein ? oui ☐ non ☐ si non, %	
	Vos activités professionnelles antérieures	Emploi, profession ou situation (chômage...) : du du du au au au
Durée totale d'activité professionnelle (en mois) :		

Pour mieux vous connaître

Quelle langue souhaitez-vous étudier ?

☐ Anglais ☐ Allemand ☐ Espagnol ☐ Italien

Quelle que soit la formation, ou la préparation, à laquelle vous vous inscrivez, il est très important pour nous de bien connaître vos attentes, vos projets.

Présentez-nous votre projet professionnel et vos objectifs

Pourquoi faites-vous le choix de suivre une formation à distance ?

Comment allez-vous vous organiser ? Temps de travail hebdomadaire, espace de travail, congés...

Quels seront vos principaux atouts pour suivre la formation ?

Quelles seront vos principales difficultés pour suivre la formation ?

Depuis combien de temps avez-vous interrompu vos études ?

Quel outil informatique utilisez-vous ?

☐ un ordinateur ☐ un micro-casque
☐ une tablette ☐ une webcam

Bénéficiez-vous d'une connexion Internet ? ☐ oui ☐ non

Contrat de formation professionnelle

Numéro de déclaration d'activité
11756150075 effectuée auprès de la
préfecture de la région Bourgogne

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés : 1. La Directrice de l'école interne de l'Institut Agro Dijon, désignée ci-après, l'organisme de formation

2. Nom : Prénom :
(Le cocontractant est désigné, ci-après, l'apprenant(e).)

Adresse complète :
.....

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application du Code du travail.

- Les informations nécessaires à l'établissement du présent contrat de formation sont fournies dans :
 - le **Catalogue Formations à distance 2024-2025**,
 - le **dossier d'inscription**.

Article 1 : objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser, au bénéfice de l'apprenant, l'action de formation à distance précisée dans la fiche d'inscription remplie par ce dernier et dont l'intitulé est rappelé ici :

Formation (à renseigner par l'apprenant)

- ☐ Codilangues : Formule avec 10 heures d'accompagnement téléphonique
☐ Codilangues : Formule avec 6 heures d'accompagnement téléphonique

Article 2 : nature et caractéristiques de l'action de formation

- L'action de formation entre dans une des catégories des actions de formation prévues par les articles L.6313-1 et L.6111-1 du Code du travail.
- Les objectifs et le programme de l'action de formation figurent dans le **catalogue de formations à distance**.

Article 3 : niveau de connaissances ou de diplôme(s) préalable(s) nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation demandée (formation diplômante, concours...) et obtenir les compétences auxquelles elle prépare, l'apprenant certifie avoir été informé, avant l'entrée en formation, par le **catalogue de formations à distance de l'organisme de formation**, ou tout autre moyen, du niveau de connaissances ou de diplôme(s) nécessaire à l'entrée en formation.

Article 4 : organisation de l'action de formation

1. Les dates d'entrée et de sortie de formation sont déterminées par l'organisme de formation selon les cadres réglementaires en vigueur (réglementation des examens et des concours).
2. Les conditions dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques, administratifs et techniques, sont détaillées dans le catalogue de formations à distance, la fiche d'information de la formation et dans la page de la formation sur le site internet.
3. Les travaux à réaliser ont été présentés dans le catalogue de formations à distance ou dans les fiches d'information de la formation, ou sur le site internet, dans la page de la formation.
4. Le strict respect des travaux à réaliser est exigé pour obtenir un certificat d'assiduité ou une attestation de formation.

Article 5 : dispositions financières

Coût de la formation* :	 €
Surtaxe aérienne (hors métropole) :	 €
Total	 €

* Le tarif est celui lié à votre statut à l'entrée en formation, il ne peut en aucun cas être modifiable.

Modalités de paiement (cocher la modalité choisie)

☐ 30 % : ☐ par chèque ☐ par mandat international (virement)

et le solde en : 2 ☐ ou 5 ☐ mensualités successives, pour les **parcours inférieurs à 1 an**
 2 ☐ ou 8 ☐ mensualités successives, pour les **parcours s'étalant sur 2 années scolaires**
par prélèvement automatique après autorisation du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED.

☐ En totalité (à la demande de l'apprenant)

– par chèque, à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED,
– ou par mandat international (virement), à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED
TPCLERMONT FD - 10071 63000 00001003997 85
IBAN FR76 1007 1630 0000 0010 0399 785 / **BIC** TRPUFRP1

- Si l'apprenant réside à l'étranger, il effectuera le versement par mandat international. Dans ce dernier cas, il joint la photo-copie du récépissé au présent contrat.
- L'inscription de l'apprenant et l'envoi des cours sont effectifs dès lors que :
 - le présent contrat de formation professionnelle est retourné signé,
 - le paiement des 30 % de la formation est joint,
 - le délai de rétractation est passé.

Article 6 : délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat et conformément au décret N° 2014-1061 du 17 septembre 2014, vous avez le droit de vous rétracter du contrat de formation signé avec l'organisme de formation, sans donner de motif, dans un délai de quatorze jours.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier à l'organisme de formation votre décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (demande par lettre recommandée avec accusé de réception). Un formulaire type peut vous être fourni par mail.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation, dans le respect du délai réglementaire, l'organisme de formation vous remboursera tous les paiements reçus de vous.

La participation financière de 30 % est encaissée par nos services après ce délai de rétractation.

Article 7 : rupture du contrat

L'apprenant doit informer l'organisme de formation de sa volonté de radiation par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi.

1. Entre le quatorzième jour ouvrable révolu et la date d'expédition du colis de ressources pédagogiques, il se peut que l'apprenant doive abandonner sa formation. Il sera alors retenu des frais de dossier au moment de la radiation.
2. Dès que le colis a été expédié à l'apprenant et à compter du quinzième jour, celui-ci ne pourra rompre le contrat qu'en cas de force majeure dûment constaté (extérieur aux parties et imprévisible : joindre obligatoirement un justificatif) l'empêchant de suivre sa formation. Après étude de la recevabilité de la demande par une commission, l'organisme de formation statuera sur les conséquences financières pour les deux parties, en fonction des prestations dispensées : suivi de dossier, prestations pédagogiques, expédition(s).

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

Article 8 : changement en cours de formation

Tout changement doit être impérativement porté à la connaissance de la scolarité dans les plus brefs délais.

Les conditions de ce changement (réinscription ou poursuite dans le cadre du présent contrat) et la participation financière complémentaire éventuelle seront alors proposées.

L'apprenant peut être amené, pour diverses raisons, à demander :

- un changement de rythme (formation en deux ans au lieu d'une formation en un an) ;

Les conditions de ce changement (réinscription ou poursuite dans le cadre du présent contrat) et la participation financière complémentaire éventuelle lui seront alors proposées.

Article 9 : Litiges

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une résolution amiable du différend. Dans l'éventualité où un accord amiable ne pourrait être trouvé, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de Dijon.

Il est entendu que les parties privilégieront la voie du dialogue et de la médiation, afin de prévenir et résoudre les éventuels litiges qui pourraient survenir au cours de l'exécution de la convention. Les parties pourront, si elles le jugent nécessaire, solliciter l'intervention d'un médiateur indépendant pour faciliter la résolution du litige.
En tout état de cause, l'engagement d'une procédure judiciaire ne sera envisagé qu'en dernier recours, après avoir épuisé toutes les tentatives de résolution amiable du différend.

Article 10 : Protection des données personnelles du règlement des études de l'IA

Le stagiaire est tenu de fournir au service en charge de la scolarité ses coordonnées personnelles (adresse, n° de téléphone, situation familiale...) et de signaler, en temps utile, tout changement de ces informations.

Le traitement de ces données relève de l'article 6.1 alinéa (e) du Règlement général européen à la protection des données (RGPD). Les informations demandées sont nécessaires à la mission d'intérêt public d'un EPSCP.

Conformément aux dispositions de la CNIL, tout stagiaire peut à tout moment accéder et obtenir copie des données le concernant ou les faire rectifier. Il dispose également d'un droit à la limitation du traitement de ses données ainsi que du droit à la portabilité. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas.

Compte-tenu de leur caractère indispensable aux services rendus, le droit à l'effacement et à l'oubli des données personnelles ne peut être exercé qu'en cas de démission et sur demande expresse.

Ces droits peuvent s'exercer par simple courrier transmis au service scolarité.

Fait en double exemplaire, à le

Pour l'apprenant
(*nom et prénom du signataire*)

Pour la Directrice de l'école interne de l'Institut Agro Dijon
et par délégation, le Directeur de l'Enseignement à Distance

Signature

Signature et cachet

Contrat de formation professionnelle

Numéro de déclaration d'activité
11756150075 effectuée auprès de la
préfecture de la région Bourgogne

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés : 1. La Directrice de l'école interne de l'Institut Agro Dijon, désignée ci-après, l'organisme de formation

2. Nom : Prénom :
(Le cocontractant est désigné, ci-après, l'apprenant(e).)

Adresse complète :
.....

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application du Code du travail.

- Les informations nécessaires à l'établissement du présent contrat de formation sont fournies dans :
 - le **Catalogue Formations à distance 2024-2025**,
 - le **dossier d'inscription**.

Article 1 : objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser, au bénéfice de l'apprenant, l'action de formation à distance précisée dans la fiche d'inscription remplie par ce dernier et dont l'intitulé est rappelé ici :

Formation (à renseigner par l'apprenant)

- ☐ Codilangues : Formule avec 10 heures d'accompagnement téléphonique
☐ Codilangues : Formule avec 6 heures d'accompagnement téléphonique

Article 2 : nature et caractéristiques de l'action de formation

- L'action de formation entre dans une des catégories des actions de formation prévues par les articles L. 6313-1 et L. 6111-1 du Code du travail.
- Les objectifs et le programme de l'action de formation figurent dans le **catalogue de formations à distance**.

Article 3 : niveau de connaissances ou de diplôme(s) préalable(s) nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation demandée (formation diplômante, concours...) et obtenir les compétences auxquelles elle prépare, l'apprenant certifie avoir été informé, avant l'entrée en formation, par le **catalogue de formations à distance de l'organisme de formation**, ou tout autre moyen, du niveau de connaissances ou de diplôme(s) nécessaire à l'entrée en formation.

Article 4 : organisation de l'action de formation

1. Les dates d'entrée et de sortie de formation sont déterminées par l'organisme de formation selon les cadres réglementaires en vigueur (réglementation des examens et des concours).
2. Les conditions dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques, administratifs et techniques, sont détaillées dans le catalogue de formations à distance, la fiche d'information de la formation et dans la page de la formation sur le site internet.
3. Les travaux à réaliser ont été présentés dans le catalogue de formations à distance ou dans les fiches d'information de la formation, ou sur le site internet, dans la page de la formation.
4. Le strict respect des travaux à réaliser est exigé pour obtenir un certificat d'assiduité ou une attestation de formation.

Article 5 : dispositions financières

Coût de la formation* :	 €
Surtaxe aérienne (hors métropole) :	 €
Total	 €

* Le tarif est celui lié à votre statut à l'entrée en formation, il ne peut en aucun cas être modifiable.

- Modalités de paiement (cocher la modalité choisie)

☐ 30 % : ☐ par chèque ☐ par mandat international (virement)

et le solde en : 2 ☐ ou 5 ☐ mensualités successives, pour les **parcours inférieurs à 1 an**
 2 ☐ ou 8 ☐ mensualités successives, pour les **parcours s'étalant sur 2 années scolaires**
 par prélèvement automatique après autorisation du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED.

☐ En totalité (à la demande de l'apprenant)

– par chèque, à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED,
 – ou par mandat international (virement), à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED
 TPCLERMONT FD - 10071 63000 00001003997 85
IBAN FR76 1007 1630 0000 0010 0399 785 / **BIC** TRPUFRP1

- Si l'apprenant réside à l'étranger, il effectuera le versement par mandat international. Dans ce dernier cas, il joint la photo-copie du récépissé au présent contrat.
- L'inscription de l'apprenant et l'envoi des cours sont effectifs dès lors que :
 - le présent contrat de formation professionnelle est retourné signé,
 - le paiement des 30 % de la formation est joint,
 - le délai de rétractation est passé.

Article 6 : délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat et conformément au décret N° 2014-1061 du 17 septembre 2014, vous avez le droit de vous rétracter du contrat de formation signé avec l'organisme de formation, sans donner de motif, dans un délai de quatorze jours.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier à l'organisme de formation votre décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (demande par lettre recommandée avec accusé de réception). Un formulaire type peut vous être fourni par mail.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation, dans le respect du délai réglementaire, l'organisme de formation vous remboursera tous les paiements reçus de vous.

La participation financière de 30 % est encaissée par nos services après ce délai de rétractation.

Article 7 : rupture du contrat

L'apprenant doit informer l'organisme de formation de sa volonté de radiation par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi.

1. Entre le quatorzième jour ouvrable révolu et la date d'expédition du colis de ressources pédagogiques, il se peut que l'apprenant doive abandonner sa formation. Il sera alors retenu des frais de dossier au moment de la radiation.
2. Dès que le colis a été expédié à l'apprenant et à compter du quinzième jour, celui-ci ne pourra rompre le contrat qu'en cas de force majeure dûment constaté (extérieur aux parties et imprévisible : joindre obligatoirement un justificatif) l'empêchant de suivre sa formation. Après étude de la recevabilité de la demande par une commission, l'organisme de formation statuera sur les conséquences financières pour les deux parties, en fonction des prestations dispensées : suivi de dossier, prestations pédagogiques, expédition(s).
 Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

Article 8 : changement en cours de formation

Tout changement doit être impérativement porté à la connaissance de la scolarité dans les plus brefs délais.

Les conditions de ce changement (réinscription ou poursuite dans le cadre du présent contrat) et la participation financière complémentaire éventuelle seront alors proposées.

1. L'apprenant peut être amené, pour diverses raisons, à demander :
 - un changement de rythme (formation en deux ans au lieu d'une formation en un an) ;

Les conditions de ce changement (réinscription ou poursuite dans le cadre du présent contrat) et la participation financière complémentaire éventuelle lui seront alors proposées.

Article 9 : Litiges

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une résolution amiable du différend. Dans l'éventualité où un accord amiable ne pourrait être trouvé, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de Dijon.

Il est entendu que les parties privilégieront la voie du dialogue et de la médiation, afin de prévenir et résoudre les éventuels litiges qui pourraient survenir au cours de l'exécution de la convention. Les parties pourront, si elles le jugent nécessaire, solliciter l'intervention d'un médiateur indépendant pour faciliter la résolution du litige.
En tout état de cause, l'engagement d'une procédure judiciaire ne sera envisagé qu'en dernier recours, après avoir épuisé toutes les tentatives de résolution amiable du différend.

Article 10 : Protection des données personnelles du règlement des études de l'IA

Le stagiaire est tenu de fournir au service en charge de la scolarité ses coordonnées personnelles (adresse, n° de téléphone, situation familiale...) et de signaler, en temps utile, tout changement de ces informations.

Le traitement de ces données relève de l'article 6.1 alinéa (e) du Règlement général européen à la protection des données (RGPD). Les informations demandées sont nécessaires à la mission d'intérêt public d'un EPSCP.

Conformément aux dispositions de la CNIL, tout stagiaire peut à tout moment accéder et obtenir copie des données le concernant ou les faire rectifier. Il dispose également d'un droit à la limitation du traitement de ses données ainsi que du droit à la portabilité. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas.

Compte-tenu de leur caractère indispensable aux services rendus, le droit à l'effacement et à l'oubli des données personnelles ne peut être exercé qu'en cas de démission et sur demande expresse.

Ces droits peuvent s'exercer par simple courrier transmis au service scolarité.

Fait en double exemplaire, à le

Pour l'apprenant
(*nom et prénom du signataire*)

Pour la Directrice de l'école interne de l'Institut Agro Dijon
et par délégation, le Directeur de l'Enseignement à Distance

Signature

Signature et cachet

Autorisation de prélèvement

Exemplaire à compléter et à transmettre à l'Institut Agro Dijon
Direction de l'Enseignement à Distance

Joindre obligatoirement un RIB et le mandat de prélèvement SEPA complété

N° ICS : FR96ZZZ8679A3

Vous avez choisi de régler votre formation selon les modalités de paiement suivantes :
30% par chèque et le solde en 8 mensualités* successives par prélèvement automatique
ou 30% par chèque et le solde en 5 mensualités* successives par prélèvement automatique
ou 30% par chèque et le solde en 2 mensualités* successives par prélèvement automatique

* Les échéances se font le 5 du mois jour ouvrable, excepté le mois de janvier : 2^e quinzaine du mois, sous réserve de réception de l'autorisation de prélèvement avant le 20 du mois.

Nom Prénom

Adresse

Tél. fixe Tél. portable

Courriel@

ÉCHÉANCIER DE VOS PRÉLÈVEMENTS MENSUELS

Somme globale à prélever* = €

☐ 2 mois consécutifs

sur ☐ 5 mois consécutifs

☐ 8 mois consécutifs

* = coût total de la formation (avec la surtaxe aérienne pour les personnes ne résidant pas en France)

Si ce mode de règlement vous convient et pour satisfaire aux règlements de la profession bancaire, nous vous invitons à renseigner, signer et renvoyer cet imprimé accompagné d'un RIB ou RIP.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront à votre charge ; en cas de non-paiement de la totalité de la somme, il sera procédé au recouvrement par voie d'huissier de justice entraînant des frais supplémentaires à votre charge.

Je soussigné(e) autorise⁽¹⁾ l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED 12 Rue Aimé RUDEL BP100 63370 LEMPDES
Trésor Public : TPCLERMONT FD - 10071 63000 00001003997 85

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'Institut Agro Dijon.

(1) Cette autorisation est valable jusqu'à résiliation de ma part.

Date

Signature du titulaire du compte à débiter

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'Institut Agro Dijon à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Régisseur de Recettes de l'Institut Agro - DirED. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR96ZZZ8679A3

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Titulaire du compte : Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED Adresse : 12 Rue Aimé RUDEL - BP100 Code postal : 63370 Ville : Lempdes Pays : France

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER	
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u>	<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</u>
[][] [][] [][] [][] [][] [][] [][] [][] ([][])	

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☐
Paiement ponctuel ☐

Signé à : _____ Signature : _____
 Le (JJ/MM/AAAA) : _____

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :	
Nom du tiers débiteur :	

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Régisseur de recette de l'Institut Agro - DirED. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'Institut Agro Dijon

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.